

Si vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgence à connaître :

112	N° Urgence européen
15	SAMU
18	SDIS (pompiers)
17	Police ou Gendarmerie

Mairie	
Téléphone	04.75.39.22.07
Astreinte	06.78.64.93.76
Mail	mairie.tauriers@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture	Lundi : 9h-12h 13h à 17h Mardi : 8h30h – 12h 13h à 16h30h Jeudi : 9h-12h 13h à 17h Vendredi : 8h30-12h 13h-16h30

Sites internet utiles :

Services de l'état de l'Ardèche
<https://www.ardèche.gouv.fr/>

Pour en savoir plus sur les risques du département
<https://www.ardèche.gouv.fr/le-dossier-departemental-des-risques-majeurs-a2924.html>

L'alerte sur la commune :

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée par :

- Tocsins
- la diffusion de messages par sms
- par mail
- la municipalité, en porte à porte ou téléphone
- la distribution de consignes

RAPPELS PRATIQUES

Catastrophes naturelles

Dès la survenance d'un sinistre, toute personne a la possibilité de demander, à la mairie, une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et doit déclarer les dégâts à son assurance dans les 5 jours qui suivent le sinistre.

Pour être indemnisés au titre des catastrophes naturelles, il faut :

- que les biens endommagés soient couverts par un contrat d'assurance
- que l'état de catastrophe naturelle soit reconnu par un arrêté interministériel.

La canicule



- ⇒ il fait très chaud
- ⇒ la température ne descend pas la nuit
- ⇒ le phénomène dure depuis plusieurs jours

Comment réagir ?

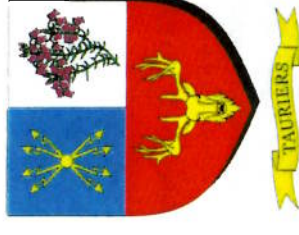
- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5l/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le **15** si une personne est victime d'un malaise

À CONSERVER

Commune de TAURIERS

DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Le mot de Madame la Maire :

Cher(e)s administré(e)s,

La sécurité des habitants de Tauriers fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Madame la Maire

LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

En cas de catastrophe naturelle ou technologique, dès que le citoyen a été prévenu, il doit respecter des consignes générales suivantes :

AVANT	PENDANT	APRÈS
DANS TOUS LES CAS Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable - lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1ère nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent) - S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde	- se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque. Écouter la radio  France-Info et radios locales Pour information sur l'évolution de la situation Ne pas aller chercher les enfants à l'école  Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale  Pour libérer les lignes pour les secours	- écouter la radio - évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses - se mettre à la disposition des secours

CONSIGNES SPECIFIQUES

Évacuation :

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
 - Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1ère nécessité
 - Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
 - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues
- #### Confinement :
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
 - Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer
 - Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
 - Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
 - Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



Feux de forêts

AVANT : Débroussailler, entretenir les abords des habitations

PENDANT :

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- S'éloigner des au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie



Tempêtes – Vent violent

- Limiter les déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Respecter les déviations mises en place
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé
- Fuir latéralement ; s'éloigner du point d'effondrement



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)



Chutes de neige- Grand froid

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter les déplacements ; rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol

Canicule

- Se conformer aux consignes données par les autorités
- Boire régulièrement de l'eau
- Mouiller son corps et le ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais (fermeture des volets etc..)
- Je donne et prends des nouvelles de mes proches